

LE 24 SEPTEMBRE
POUR DIFFUSION IMMEDIATE

CAMIONNAGE TRANSFRONTALIER

Au cours de sa réunion tenue à Halifax le 23 septembre 1982, le Conseil des ministres responsables de transport et de la sécurité routière s'est dit profondément inquiet suite à la récente décision du gouvernement américain, qu'il estime injustifiée et inacceptable, d'imposer des critères discriminatoires et rétroactifs aux transporteurs routiers canadiens qui demandent des permis d'exploitation transfrontalier. Les ministres déplorent particulièrement les faits suivants:

- A) Un moratoire administratif imposé par l'Interstate Commerce Commission en février 1982 empêche les transporteurs canadiens d'obtenir les permis d'exploitation auxquels ils étaient admissibles en vertu des règlements américains.
- B) Sur la base d'allégations non fondées et équivoques, le Congrès américain a formulé dans le "Bus Regulatory Reform Act" des dispositions qui visent l'imposition d'un moratoire législatif total sur les demandes de permis des transporteurs canadiens.
- C) Les modifications au moratoire législatif annoncées par le Président Reagan le 20 septembre dernier continuent d'être discriminatoires à l'égard des transporteurs canadiens et soulèvent des inquiétudes quant aux intentions des Etats-Unis.
- D) L'adoption par les Etats-Unis de mesures applicables aux transporteurs routiers risquent de nuire au commerce entre le Canada et les Etats-Unis et ce, au détriment de l'intérêt des deux pays.